

**TRADUCTION DU STTP**

**NIAGARA FALLS**

Le 9 juin 2014

L'honorable Lisa Raitt  
Ministre des Transports  
Place de Ville, Tour C  
330, rue Sparks, 29<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

Objet : Livraison à domicile – Postes Canada

Madame la Ministre,

Récemment, le conseil municipal de Niagara Falls a étudié et adopté la résolution ci-jointe portant sur le maintien du service de livraison à domicile. La résolution demande la tenue de consultations publiques élargies sur les mesures qui toucheront Postes Canada.

Tel qu'il est indiqué dans la résolution, l'élimination du service de livraison à domicile touchera durement les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite de notre collectivité. Pour les petites entreprises, il s'agit également d'un service indispensable. Enfin, il convient de souligner le rôle communautaire important que jouent les factrices et facteurs en signalant aux autorités les personnes vulnérables dans le besoin.

Nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à la résolution ci-jointe et nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, nos salutations distinguées.

Dean Iorfida  
Greffier

c.c. : L'honorable Rob Nicholson, ministre de la défense nationale, député, Niagara Falls  
Denis Lemelin, président, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes  
Claude Dauphin, président, Fédération canadienne des municipalités

*ab/scfp 1979*

## ÉLIMINATION DE LA LIVRAISON À DOMICILE

**ATTENDU QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre dernier, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires (BPCOM);

**ATTENDU QUE** les BPCOM peuvent faire l'objet de vandalisme et présentent des problèmes sur le plan de la sécurité, de l'accessibilité, de la propreté des lieux, de l'enlèvement de la neige, sans compter les problèmes environnementaux qui y sont associés;

**ATTENDU QU'IL** sera particulièrement difficile pour les personnes âgées et les personnes ayant une incapacité d'aller chercher leur courrier dans une BPCOM et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité et à leur capacité à vivre de manière autonome;

**ATTENDU QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les entreprises locales et les citoyens et citoyennes et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités;

**ATTENDU QU'IL** y a eu très peu de consultations sur cet important changement à la livraison à domicile;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil municipal de Niagara Falls envoie une lettre à la ministre responsable de Postes Canada qui :

- 1) avise la ministre que le conseil municipal de Niagara Falls souhaite le maintien et l'expansion de la livraison à domicile;
- 2) demande au gouvernement de consulter la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

### COORDONNÉES

Envoyez votre résolution à : Madame Lisa Raitt, ministre des Transports, Place de Ville, Tour C, 29<sup>e</sup> étage, 330, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1A 0N5.

Veuillez également envoyer une copie de votre résolution à :

1. Monsieur Denis Lemelin, président, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, 377, rue Bank, Ottawa (Ontario) K2P 1Y3
2. Votre députée ou député fédéral. Vous pouvez obtenir son nom et ses coordonnées en appelant sans frais au 1-800-463-6868 ou en consultant le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : [www.parl.gc.ca/Default.aspx?Language=F](http://www.parl.gc.ca/Default.aspx?Language=F).

3. Monsieur Claude Dauphin, président, Fédération canadienne des municipalités,  
24, rue Clarence, Ottawa (Ontario) K1N 5P3